

Appel d'offres

VILLE DE MONTRÉAL

Direction générale adjointe au développement
Service de l'eau
Direction de l'eau potable

Des soumissions sont demandées et devront être reçues, avant 14 h à la date ci-dessous, au Service du greffe de la Ville de Montréal à l'attention du greffier, 275 rue Notre-Dame Est, bureau R-134, Montréal H2Y 1C6, pour:

- Catégorie :** Travaux de construction
- Appel d'offres :** 10181
- Descriptif :** R2012-03 Construction de la nouvelle station de pompage Rosemont
- Date d'ouverture :** 30 mars 2016
- Dépôt de garantie :** 10% de la valeur de la soumission (cautionnement ou chèque visé)
- Renseignements :** dep-ao@ville.montreal.qc.ca
- Visite des lieux :** Une visite des lieux peut être organisée sur demande entre le lundi 22 février et le jeudi 10 mars 2016 inclusivement, du lundi au jeudi, entre 8h00 et 12h00 ou entre 13h00 et 16h00. La demande doit être présentée à l'adresse courriel suivante : dep-ao@ville.montreal.qc.ca. **La visite des lieux est obligatoire.**
- Documents :** Les documents relatifs à cet appel d'offres seront disponibles à compter du 15 février 2016.

Les personnes et entreprises intéressées par ce contrat peuvent se procurer les documents de soumission en s'adressant au Service électronique d'appels d'offres (SÉAO) en communiquant avec un des représentants par téléphone au 1 866 669-7326 ou au 514 856-6600, ou en consultant le site Web www.seao.ca. Les documents peuvent être obtenus au coût établi par le SÉAO.

Chaque soumission doit être placée dans une enveloppe cachetée et portant l'identification fourni en annexe du document d'appel d'offres.

Pour être considérée, toute soumission doit être présentée sur les formulaires spécialement préparés par la Ville à cette fin.

Les soumissions reçues seront ouvertes publiquement dans les locaux du Service du greffe à l'Hôtel de Ville, immédiatement après l'expiration du délai fixé pour leur réception.

La Ville de Montréal ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'assume aucune obligation de quelque nature que ce soit envers le ou les soumissionnaires.

Ces travaux font l'objet d'une aide financière dans le cadre du Fonds Chantiers Canada-Québec.

Montréal, le 15 février 2016

Le greffier de la Ville
Me Yves Saindon

Journaux de publication: **Le Devoir**; La Presse; Le Journal de Montréal; The Gazette; autre.